

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2024\_0077**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2024,**  
L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCIENIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, Mme GRANGIE.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. BRICOGNE, qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. TRIEU qui a donné pouvoir à Mme VISKOVIC, M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme CAMARA-SAKHO, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à Mme NATALE, Mme SAFI qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. DRAME, M. SEIDL.

Soit 31 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme JULIAN

**14) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2024 RELATIVE AU PROJET DE RÉFECTION ET ISOLATION DES TOITURES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE L'ALLÉE-DES-BOIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget communal,

**VU** la délibération du conseil municipal n° DEL2020\_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

**VU** le courrier du 18 mars 2024 du préfet délégué pour l'égalité des chances portant sur les modalités d'attribution de la dotation politique de la ville pour l'exercice 2024,

**CONSIDÉRANT** que le projet de réfection et d'isolation des toitures de l'école élémentaire de l'Allée-des-Bois estimé à 267 964 € HT vise à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans cet établissement scolaire, et qu'il est sollicité une subvention de 214 371,20 € (80 % des dépenses),

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'investissement est situé dans le quartier prioritaire de la politique de la ville Les Deux-Parcs Lizard,

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Noisiel entreprend des projets d'investissement s'intégrant dans l'une des grandes priorités fixées par le comité interministériel à la ville (CIV),

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le projet ainsi que le montant total prévisionnel estimé à 267 964 € HT.

**AUTORISE** le maire à présenter une demande de subvention de 214 371,20 € (80 % des dépenses) auprès de l'État au titre de la DPV 2024 dans le cadre de la réalisation de ce projet. Le reste à charge communal serait donc de 53 592,80 €.

**AUTORISE** le maire à signer la convention ainsi que tout acte relatif à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**POUR EXTRAIT CONFORME**